

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ON DEMANDE SI LE MINISTRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL A FAIT CERTAINES DÉCLARATIONS

M. Roch La Salle (Joliette): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Je me réfère non pas à la question de privilège, mais bel et bien à la déclaration qu'elle a faite devant des étudiants. Ma question est très simple. Le ministre pourrait-elle dire si elle a véritablement qualifié les agissements du Service de sécurité de stupides par rapport au vol d'une liste, d'aberrants par rapport au feu, et si elle a bel et bien déclaré que le Service de sécurité était fort à un point tel qu'il pouvait agir à sa guise à n'importe quel moment?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention, comme je vous l'ai indiqué, de parler plus particulièrement de cette affaire alors que je poserai la question de privilège, à 3 heures. Le député me pose des questions sur une discussion de l'heure du lunch, qui a eu lieu à Carleton, il y a huit jours, et qui a duré une heure et demie, et dont je n'ai pas la bande magnétique. Je parlerai tout à l'heure avec détails et précision là-dessus.

* * *

[Traduction]

LES POSTES

LA PRÉSUMÉE SPOLIATION DU COURRIER D'UN DÉPUTÉ

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, je veux poser au ministre des Postes une question qui se rattache aux réponses qu'il a fournies au chef de la loyale opposition de Sa Majesté et au député de Brandon-Souris. Pourquoi laissez-vous le service de sécurité spolier mon courrier?

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je pense que le député est entré en communication avec la presse ce matin, pour fournir certains renseignements. Si j'ai bien compris sa lettre... plus exactement, une lettre adressée au député portait l'adresse de la Chambre des communes. Mais par suite d'une malheureuse erreur d'aiguillage où la Poste n'a indéniablement rien à voir, elle a échoué à la résidence du Gouverneur général. C'est alors, si je comprends bien, que d'après le député elle a été ouverte à la résidence du Gouverneur général. Voilà, monsieur l'Orateur, comment les choses se sont passées à mon avis, et l'on me reprendra si je me trompe. De toute façon, il s'agit d'un cas isolé. Il faudrait bien sûr que le député me donne plus de renseignements s'il veut avoir une réponse plus adéquate.

M. Crouse: Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser. Je n'ai jamais dit que la lettre avait été ouverte à la résidence du Gouverneur général. Pour l'information de la Chambre, je dirai que la lettre m'était clairement adressée à moi en ma qualité de député, porte le tampon de la résidence du Gouverneur général et aussi de l'unité technique de la GRC. Comme la loi sur les postes interdit à quiconque d'ouvrir illégalement les lettres et objets de correspondance

Questions orales

sous peine de sanction pénale, le ministre veut-il me dire comment il se fait, s'il s'agissait bien d'une erreur comme il l'a dit, qu'une lettre, contenant une simple demande ait été ouverte et inspectée le 9 août et le 10 août 1977, comme en font foi les tampons qui y ont été apposés, procédure me dit-on qu'on applique depuis 1972? Pourquoi a-t-on agi ainsi?

M. Blais: Je le répète, monsieur l'Orateur, il s'agit d'un cas particulier...

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Les députés ne doivent sûrement pas s'attendre à ce que je puisse leur fournir une réponse à cette question, alors que celui qui l'a posée a dû lui-même se reprendre par deux fois pour le faire.

Des voix: Oh, oh!

M. Blais: Il est normal que je ne sache pas tout. De toute évidence, la question posée indique qu'il y aurait lieu de mener une enquête plus approfondie. J'ai promis au député de veiller à ce que soit effectuée cette enquête supplémentaire, et de lui fournir, à lui comme aux autres députés, des explications complètes relativement à cet incident.

LA PRÉSUMÉE SPOLIATION DU COURRIER D'UN DÉPUTÉ

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai également une question à poser au ministre des Postes. Nos vis-à-vis trouvent peut-être cela très amusant, mais j'ai également une lettre qui avait été adressée à mon bureau et qui a été ouverte par la GRC le 18 août 1977. J'aimerais savoir pourquoi on a touché à mon courrier?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il semble qu'on tente maintenant de rattacher des incidents précis à tout cela. Dans une certaine mesure, j'ai toléré qu'on fournisse de tels exemples dans un contexte plus général. Toutefois, nous devons prendre soin d'éviter de nous servir de la période des questions pour examiner ce genre de cas précis, surtout s'ils sont déjà en suspens depuis quelque temps comme cela semble être le cas.

Une voix: Il ne lit pas vite.

* * *

● (1442)

[Français]

LA SÉCURITÉ SOCIALELA POSSIBILITÉ DE RÉDUIRE LES ALLOCATIONS FAMILIALES—
LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable président du Conseil du Trésor.

Hier, à une question que je posais au président du Conseil du Trésor, comme en fait foi le compte rendu officiel des *Débats* de la Chambre des communes, à la page 632, à l'effet de savoir si l'honorable ministre pouvait préciser sa pensée au sujet d'une certaine déclaration qu'il aurait faite à la Chambre au mois de septembre dernier, au sujet de la possibilité que les allocations familiales soient diminuées, ce dernier m'a répondu qu'il n'avait rien déclaré de pareil.